

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PUBLICATION

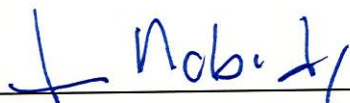
Règlement R-2018-256

Adoption du règlement R-2018-256 (Règlement concernant la rémunération des membres non-élus du Comité consultatif d'urbanisme)

Avis est donné, que le règlement numéro R-2018-256 concernant la rémunération des membres non-élus du Comité consultatif d'urbanisme, a été adopté le 7 janvier 2019 et qu'il peut en être pris communication au bureau municipal, situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce.

DONNÉ À SAINTE-LUCE, CE 11 JANVIER 2019

Je, Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier, résident de la municipalité de Sainte-Luce, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil le 11 janvier 2019.



Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier